

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AREPO

Bruxelles, 25 mars 2015
Première réunion plénière annuelle

La première réunion plénière annuelle de l'AREPO en 2015 s'est réunie le mercredi 25 mars de 11 h 00 à 12 h 30 près du siège commun des Régions Emilia-Romagna, Hessen et Aquitaine, Rue Montoyer 21, Bruxelles.

Cette assemblée générale a été suivie d'une après-midi de conférence (15 h - 18 h 30) et d'une soirée de présentation - dégustation des produits de qualité de nos régions (19 h - 23 h). L'après-midi et la soirée ont été organisés en coopération avec l'AREFLH (Fruits, légumes et plantes).

Introduction par le Président Vincent Labarthe

Le Président a remercié les directeurs des bureaux de Hessen, Emilie-Romagne et Aquitaine pour leur accueil. Il a aussi remercié les participants venus des régions membres pour leur présence et pour leur participation à nos travaux ainsi que les collaborateurs des bureaux des régions membres à Bruxelles. Sans eux, l'AREPO n'aurait pas le même niveau de légitimité auprès des institutions européennes.

Egalement, le Président a remercié **l'ensemble des membres de l'AREPO pour son élection** en octobre 2014 à **la présidence** de l'AREPO pour les 3 prochaines années. Il n'avait pas pu être présent à Bilbao car il était en représentation en Chine.

Le Président a rencontré le cabinet du Commissaire Hogan le 25 février 2015. Le Commissaire Hogan a fait savoir quelques jours plus tard qu'il participerait à l'évènement du 25 mars.

Il a également rencontré M. Pelegrí, Président de l'AREFLH, pour préparer l'évènement commun et commencer à discuter des coopérations futures

PARTIE STATUTAIRE

Rapport Moral du Président

Il y a eu seulement 5 mois entre l'AG de Bilbao et celle de Bruxelles dont la période des fêtes de fin d'année. Le secrétaire général s'est blessé le 1^{ier} janvier 2015. Il a poursuivi ses missions depuis chez lui mais sans mobilité ; nous devons remercier Giulia Scaglioni, notre chargée de mission à Bruxelles, qui a dû assumer encore plus de travail. Elle a montré toute son efficacité et je la remercie.

Nouveaux membres

Le Friuli Venezia Giulia et l'Extremadura ont annoncé leur adhésion au réseau en fin d'année 2014. Et depuis, la Campanie et la Sardaigne ont annoncé leur adhésion en tant qu'observateurs. Le développement de l'AREPO se poursuit à un rythme toujours soutenu malgré la crise. C'est une marque de confiance.

Groupes de dialogue civil

Les « groupes de dialogue civil » de la DG Agri de la Commission européenne sont entrés en fonction. Ils remplacent les anciens comités consultatifs. Un grand nombre d'organisations comptant des collectivités parmi leurs membres ont perdu leurs sièges. L'AREPO sort renforcée de la mise en place de ces nouvelles modalités de dialogue avec la société civile. L'AREPO siège dans les groupes de dialogue civil « développement rural », « qualité et promotion » et « agriculture biologique ».



Le *CDG* « développement rural » est l'un des maillons d'un immense réseau consacré au développement rural mis en place par la Commission européenne. Nous y travaillerons particulièrement sur les mesures 3.1. et 3.2 dédiées aux systèmes de qualité.

Le *CDG « qualité et promotion »* a entamé des discussions sur de la simplification de l'encadrement règlementaire des systèmes de qualité. La simplification est le maître mot de la nouvelle commission. Il s'agira de réduire le nombre de règlements consacrés aux vins, aux spiritueux, aux produits de qualité et d'y apporter des améliorations, notamment sur les délais de reconnaissance. L'AREPO travaillera avec l'intergroupe parlementaire « vins, spiritueux et qualité ». Nous recevrons cet après-midi son Président, l'Eurodéputé Herbert Dorfmann. Ce CDG travaille également sur la protection internationale des Indications géographiques et sur l'étiquetage des origines des matières premières dans les denrées alimentaires.

Enfin, le *CDG* « agriculture biologique » travaillera principalement sur la réforme du règlement agriculture biologique et sur ses actes délégués. Sur ce dossier, nous poursuivons nos échanges réguliers avec l'IFOAM Eurogroupe.

Promotion

Le nouveau règlement sur la promotion des produits agricoles a été adopté. L'AREPO a été associée y compris de manière informelle aux travaux de la CE. Ce règlement concerne tous les produits sur le marché intérieur et extérieur. Les actions ne seront plus cofinancées au niveau national, mais la CE apportera 70 à 80 % du montant des programmes.

La promotion c'est aussi la mesure 3.2 du développement rural. Carlo Malavolta vous présentera l'état des discussions sur cette mesure. J'en profite pour remercier la région Emilie-Romagne qui maintient son engagement avec nous après la fin de sa présidence, qui aura duré 4 ans au final. Le bureau à Bruxelles continue d'ailleurs d'accueillir gracieusement la représentation de l'AREPO.

Décès de Guy Saint-Martin

Guy Saint-Martin, ancien Vice-Président de la Région Aquitaine, qui a été l'instigateur de l'AREPO et de l'AREFLH, et qui a été le premier président des deux réseaux, est décédé mi-mars à l'âge de 82 ans d'un arrêt cardiaque. Il avait inauguré le premier évènement de l'AREPO en 2007 avec la Commissaire Ficher Boel.

Hommage aux victimes du crash aérien dans les Sud de la France

Le Président a souhaité rendre hommage aux victimes du crash de l'avion A320 de la compagnie Germanwings dans les Alpes françaises. De nombreuses victimes étaient espagnoles et allemandes.

Evènement

La préparation de notre évènement « quadriennal » (2007 – 2011 – 2015) a mobilisé notre équipe de manière très intensive depuis début janvier. Laurent et Giulia ont été très entourés par les bureaux Aquitaine, Emilie-Romagne, Catalogne, et Hessen, ainsi que par toutes les délégations de nos régions. La coopération avec l'équipe de l'AREFLH a montré tout l'intérêt de ce type de collaboration pour nos deux réseaux. Nous avons tenté d'associer également l'AREV, mais sans succès. Je veux remercier encore plus particulièrement les 4 coordinateurs Nolwenn Le Tallec et Chantal Malotiaux pour l'Aquitaine, Cristina Cremaschi pour l'Emilie-Romagne et Elisenda Fatjo Vilas pour la Catalogne.

L'AREPO en est à sa troisième expérience sur ce type d'évènement et nous allons réaliser le « grand schlem » ! Les trois commissaires successifs à l'agriculture, Marian Fischer Boel, Dacian Ciolos, et aujourd'hui Phil Hogan auront fait honneur à nos rencontres. Je crois que cela en dit long sur l'intérêt que nous avons à poursuivre tous ensemble l'aventure de l'AREPO.



VOTE : Le rapport moral du Président Vincent Labarthe a été voté à l'unanimité.

Présentation et vote des comptes financiers 2014

Dépenses : En 2014, les dépenses ont été inférieures de 14 000 € au budget prévisionnel car l'évènement quadri annuel a été reporté au 25 mars 2015. Une mission de consulting a été mise en place pour accompagner la mise en œuvre de la politique innovation et la participation aux appels d'offre pour un coût de 1 500 € / mois = 11 000 € sur l'année.

Recettes: les recettes ont été supérieures de 8 400 € par rapport aux prévisions.

Excédent : les comptes annuels 2014 sont excédentaires de 22 300 €. Le secrétaire général propose que cet excédent soit reporté aux fonds associatifs. Le capital associatif s'élève ainsi à 284 100 € au 31 décembre 2014. Les résultats de l'association sont positifs depuis 2012. Cette situation positive permettra d'envisager un contrat à durée indéterminée pour Giulia Scaglioni à partir de 2016.

VOTE: Les comptes annuels 2014 sont approuvés à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2015

Le budget prévisionnel envisage le maintien du niveau des cotisations (+117 000 €), la poursuite de la mission de consulting (-18 000 €), un stage (-3 000 €) et l'évènement du 25 mars (-14 000 €)

VOTE : Le budget prévisionnel 2015 est approuvé à l'unanimité.

Vote de la cotisation 2015

En 2014, l'assemblée générale de l'AREPO avait décidé de baisser le montant de la cotisation de 5 000 € à 4 500 € pour 2014. Cette baisse n'a pas eu d'impact négatif sur les comptes de l'AREPO. Le secrétaire général a donc proposé de maintenir le montant de la cotisation à 4 500 € pour l'année 2015.

VOTE : Le montant de la cotisation pour l'année 2015 est voté à l'unanimité à 4 500 €.

PARTIE ACTUALITES

Horizon 2020 (projets) – par Anne Clermontelle, consultante auprès de l'AREPO

L'AREPO fait partie d'un consortium candidat à l'appel à projet SFS-20-2015 du programme européen de recherche et d'innovation Horizon 2020 : « Circuits alimentaires durables et politiques publiques : les cas de la politique de qualité européenne et l'approvisionnement alimentaire dans le secteur public ». Cet appel à projet concerne l'impact des politiques de qualité européennes sur la durabilité de l'agriculture et la promotion d'une alimentation saine. Le budget alloué par la CE pour mettre en œuvre ce projet est de 7 millions d'euros. La réponse se déroule en deux étapes : la première a consisté à élaborer un avant-projet dans lequel nous avons dû présenter un consortium quasi abouti et proposer des premières pistes d'actions. L'avant-projet a été déposé en février 2015 et une réponse est attendue dans le courant du mois d'avril. Si l'avant-projet est validé par la CE, nous déposerons une véritable proposition de projet le 11 juin 2015 .

¹ Le résultat de la première phase d'évaluation est négatif. À la fin de Mars, la Commission nous a informés que notre projet n'a pas été sélectionné.



Le coordinateur du consortium est Han Wiskerke, Professeur de Sociologie Rurale à l'Université de Wageningen aux Pays-Bas. Il a déjà participé et coordonné d'autres appels à projet de précédents PCRD qui ont été sélectionnés par la Commission européenne.

D'autre part, H2020 insiste fortement sur la démarche « multi-acteurs ». Elle ne soutiendra que les projets de consortiums les plus complets en termes de diversité d'acteurs et représentant tous les maillons de la chaîne de la recherche à l'innovation. Notre consortium se compose de plus de 16 pays européens tels que la France, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, la Pologne, etc. et une dizaine de types d'acteurs différents tels que des chercheurs, des universités, des PME, des associations comme la nôtre, des collectivités territoriales, etc. Il y a seulement 11 consortiums concurrents ce qui est peu par rapport aux autres appels à projet du programme.

Agriculture biologique (réforme) – par Giulia Scaglioni, policy officer de l'AREPO à Bruxelles

Le règlement proposé est actuellement en discussion au Conseil et au Parlement européen.

L'avis du Conseil a été activement avancé par la présidence italienne, mais il n'a pas été adopté de position consolidée (art 1-19.) car il y a des oppositions d'autres états membres.

Le Conseil AGRIFISH des 15-16 décembre 2014 a permis d'identifier des lignes directrices non contraignantes partagées par les États membres sur les 19 premiers articles :

- réduction du nombre d'actes délégués ;
- maintien de certaines exceptions (fermes mixtes, des dérogations pour des semences et du matériel de reproduction animale non-organiques);
- élimination de l'obligation d'introduire un système de gestion de l'environnement ;
- maintenir des règles actuelles relatives à la conversion.

Le Conseil AGRIFISH du 16 Mars 2015 a permis d'autres avancées:

- la présence de substances non autorisées / pesticides dans les produits biologiques : cela nécessite une approche harmonisée dans l'UE. Cependant, il y a des différences entre les Etats membres dont certains fixent des seuils dans les produits alors que d'autres mettent en place des contrôles au niveau de la production.
- Importations: la plupart des États membres est en faveur d'une transition progressive vers un régime de conformité. Les pays tiers doivent appliquer les règles de l'UE, mais certaines exceptions et une période de transition appropriée permettraient un règlement du problème plus facilement.
- Contrôles ou analyse de risque : la majorité des États membres préfère garder les inspections annuelles obligatoires, mais avec l'ajout possible d'analyses de risque.

Le Conseil continue à travailler sur l'adoption d'une position consolidée pour lancer la discussion avec le Parlement.

Le Parlement européen a retardé sa prise de décision en exigeant plus de temps pour la discussion :

- Commission ENVI le rapporteur Sirpa Pietikäinen (PPE) a présenté le projet d'avis le 23/02/15 :
 - o plus de souplesse pour les exceptions sur le matériel de reproduction non biologique ;
 - o principe pollueur-payeur (résidus) dans les cas de responsabilité civile prouvée ;
 - o développer des contrôles de qualité équitables pour les produits biologiques importés ;
 - o mettre en place des normes plus strictes pour la protection des animaux ;
 - o nécessité d'améliorer le soutien à l'agriculture biologique dans d'autres règlements de l'UE: la PAC doit fournir davantage d'incitations et plus de ressources financières. L'innovation et la recherche dans le domaine doivent être renforcés (voir le développement des semences.).



- Commission AGRI - Rapporteur: Martin Häusling (Verts); Rapporteur (shadow/fictif) : Eric Andrieu (S & D). Discussion en COMAGRI ouverte le 24 mars, date limite de dépôt des amendements : début juin.

Actions de lobbying de l'AREPO:

- Consultation des partenaires dans la préparation de la position commune sur la réforme;
- Participation à la réunion du Comité des régions (CdR) sur la proposition du règlement ;
- Envoi de la position de l'AREPO au rapporteur du CdR, Hester Maji (NL / PPE);
- La position de l'AREPO a été présentée à l'assistant du MEP Eric Andrieu (rapporteur fictif pour le S & D), premier vice-président de COMAGRI du PE.

FEADER (mise en œuvre) – par Carlo Malavolta, expert de la région Emilie-Romagne

Durant la phase de négociation de la PAC 2014-2020, des résultats importants ont été obtenus sous la pression de l'AREPO (éligibilité des associations de producteurs, réintroduction de la promotion). L'état actuel de la mesure 3.1 (frais de participation aux systèmes de qualité) et 3.2 (promotion) du programme de développement rural (RDP) a été présenté :

La mesure 3.1 est maintenant acceptée mais il y a plusieurs points critiques soulevés par les membres AREPO. Il y a une interprétation très restrictive qui est faite de la règle d'admissibilité pour les nouveaux adhérents : seraient considérées comme nouvelles adhésions, les premières inscriptions au régime de qualité après la publication de l'appel de la mesure. Ainsi, il y aurait une très faible application de la mesure et il y aurait une grande inégalité contre les adhérents à des systèmes de qualité entre fin 2013 et début 2015 car ils seraient automatiquement exclus.

La mesure 3.2 sera appliquée après plusieurs demandes de l'AREPO à tous les systèmes de qualité éligibles à la mesure 3.1 indépendamment du paiement à au moins un producteur au titre de la mesure 3.1 pour chaque système de qualité. Cette interprétation donnera une plus grande flexibilité, mais elle laissera de côté les mentions facultatives de qualité qui ne sont "en soi" pas admissibles à la mesure 3.1 car il n'y a pas de coûts de certification.

Politique de qualité (calendrier) – par Laurent Gomez, secrétaire général de l'AREPO

Le chantier prioritaire de la nouvelle commission européenne est la simplification. Nous sortons de 10 ans de réforme de la politique de qualité. Dans ce domaine, la CE souhaite réduire le nombre de règlement concernant les systèmes de qualité (produits agroalimentaires / Vins / Spiritueux / Vins aromatisés) et simplifier les procédures de reconnaissances (réduction des délais d'opposition, harmonisation entre les différents règlements).

Salon Gusto-ko

La région espagnole du Pays Basque a souhaité présenter son nouveau projet de foire dédiée aux produits traditionnels : Gusto-ko, qualité et origine. Elle aura lieu au BEC (Bilbao exhibition centre) du 13 au 15 novembre 2015.

Vincent Labarthe, Président de l'AREPO

P/O Laurent Gomez Secrétaire général de l'AREPO